

PAROLES D'ACTEUR

« QUASI TOUS LES SPORTS
DE NATURE SONT À
PORTÉE DE LA VILLE »



Didier RÉAULT

Président du Conseil d'administration
du Parc national des Calanques

Monument de nature exceptionnel, les Calanques constituent un site d'accueil sans pareil pour les sportifs de nature : destination séculaire de randonnée à pied, plus de 5 000 voies d'escalade, spot international de plongée mais aussi espace pour la voile, la nage, les sports de pagaie, le vélo, la spéléo, le vol libre et bien d'autres ! Quasi tous les sports de nature sont ici à portée de la ville (hors sports de neige !), à tous les degrés de technicité et dans un cadre unique. A l'issue d'une démarche territoriale de concertation de plus d'un an et demi, le Conseil d'administration vient d'adopter son « schéma de cohérence des sports et loisirs de nature du Parc national des Calanques ».

Cette feuille de route opérationnelle vise à créer les conditions permettant d'allier préservation d'un site naturel exceptionnel et fragile, accueil de pratiques sportives durables et garantie de qualité pour tous les publics, sportifs et non sportifs.

Elle distingue quatre grands axes :

- ▶ affirmer durablement les trois activités historiques majeures : la randonnée pédestre, l'escalade, la plongée ;
- ▶ reconnaître et faire cohabiter de manière cohérente les autres activités à enjeux en présence sur le territoire ;
- ▶ renforcer le respect du caractère du parc national et de sa réglementation ;
- ▶ accompagner une évolution durable des pratiques par la coordination, la communication et la formation des sportifs aux enjeux d'une aire naturelle protégée.

Pour chaque activité, sont identifiées des orientations, objectifs, et mesures concrètes à mettre en œuvre collectivement par le Parc national et ses partenaires. En agissant sur trois leviers : mesures de gestion et d'aménagement, mesures réglementaires et mesures d'information et d'éducation.

Ce programme s'articule avec les autres dynamiques territoriales structurantes que sont le schéma d'accès au parc national (ville-nature) ou encore le schéma d'organisation des mouillages en mer.

Les actions concrètes sont d'ores et déjà engagées, en co-construction. Ainsi, une carte des chemins autorisés vient d'être actée pour le VTT réservant à cette pratique une traversée des Calanques et quelques boucles périurbaines ; une commission escalade valide les travaux d'entretien et travaille à l'enjeu de la responsabilité des voies équipées ; un groupe de travail traite des bonnes pratiques des sports de pagaie et de l'enjeu des mises à l'eau en lien avec les collectivités ; les activités nouvelles seront, quant à elles, dorénavant soumises à un dispositif d'autorisation préalable.

Cet encadrement nécessaire, associé à des aménagements spécifiques, animé par une gouvernance associant le monde du sport, doit permettre au Parc national des Calanques, accueillant plus de trois millions de visites par an, de ne pas dériver vers un parc d'attraction, mais de rester un espace de nature exceptionnel ouvert à tous.

*Didier Réault est également Vice-Président
aux Solutions fondées sur la nature,
Département des Bouches-du-Rhône,
Vice-Président « Mer, Littoral, Cycle de l'Eau, GEMAPI »,
Métropole Aix-Marseille-Provence.*